



# Charte

## Hébergements touristiques

*Nos engagements envers vous et envers la nature*

En tant que propriétaires d'hébergements touristiques bénéficiant de la Marque « Accueil du Parc naturel régional du Haut-Languedoc », nous nous engageons à :

### 1 Contribuer au développement de notre territoire et participer à la construction de son identité

- Les hébergements sont situés sur le territoire du Parc d'un niveau minimum de 2 étoiles.
- Chaque hébergement bénéficiant de la Marque met une malle pédagogique à disposition des visiteurs qui met en valeur les composantes du milieu naturel et du patrimoine régional
- Les matières premières locales sont favorisées au maximum pour la construction ou la rénovation
- L'habitat s'intègre dans son environnement

### 2 Contribuer aux enjeux de gestion de l'espace, à la préservation environnementale et à l'intégration paysagère

- Des dispositifs économes en énergie, en eau (isolation, chasse d'eau double boutons, régulateurs de chauffage, ampoule basse consommation) sont mis en place
- Les énergies propres et renouvelables sont favorisées (chauffe-eau solaire, chauffage au bois...)
- Les déchets font l'objet du tri sélectif
- Un soin écologique est apporté lors des travaux

### 3 Appliquer le concept de développement maîtrisé par l'homme et contribuer à des enjeux sociaux

- La clientèle est sensibilisée aux écogestes (utilisation de l'eau, réutilisation du linge, extinction des lumières)
- Le propriétaire respecte les bonnes pratiques écocitoyennes
- Le propriétaire assure un accueil personnalisé et renseigne la clientèle sur les richesses du Parc (formation)

Retrouvez l'intégralité de la charte sur simple demande ou sur notre site Internet.

#### Parc naturel régional du Haut-Languedoc

BP. 9 - 34220 Saint-Pons de Thomières

☎ 04 67 97 38 22 - 📠 04 67 97 38 18

[www.parc-haut-languedoc.fr](http://www.parc-haut-languedoc.fr)

